

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

Nombre de membres
En exercice 13
Présents 11
Votants 12

Date de convocation :
09/03/2023
Date d'affichage :
09/03/2023

Numéro :
03/2023

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 081-268102589-20230315-DELIB_03_2023C-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 15 MARS 2023

Le 15 mars 2023, à dix-sept heures trente, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente

Présents : Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL - Françoise CHINCHOLLE - Bruno BARDES - Nelly FACCA - Claudette ROUQUETTE-BAULES - Françoise DAVIOT - Pierrette RAMON - Josiane GALY - Rose LUGAN - Nathalie JALBY.

Absents excusés représentés : Pierre CANAC (B.BARDES)

Absentes excusées non représentées : Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Françoise DAVIOT

BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS

Mme la Présidente propose aux membres du conseil d'administration le projet de budget primitif 2023 du CCAS :

Il est équilibré à la somme de : 17 753,64 €
Fonctionnement : 14 453,64 €
Investissement : 3 000,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du CCAS tel qu'annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente,
Elisabeth CLAVERIE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023



ID : 081-268102589-20230315-DELIB_03_2023C-DE